



DIOCESE D'IDIOFA  
L'Evêque

N/Réf. : N° EVID /C.N. 34/32/2014

## DECRET PORTANT ADMISSION AUX ORDRES SACRES DU DIACONAT ET DU PRESBYTERAT

Nous, **José MOKO EKANGA**, par la grâce de Dieu et la bienveillance du Siège Apostolique, **Évêque d'Idiofa** ;

Aux lecteurs du présent décret, **salut et bénédiction** dans le Seigneur ;

Vu les lettres de demande d'admission aux Ordres Sacrés du Diaconat et du Presbytérat m'adressées par les candidats ci-dessous ;

Considérant les évaluations présentées sur chacun d'eux ;

Après consultation des Messieurs les Abbés membres de la Consulte diocésaine;

En vertu de notre pouvoir ordinaire (Can. 381), toutes les conditions étant requises;

### DECRETONS :

**Art. 1** : Sont admis à l'Ordre Sacré du diaconat, les séminaristes dont les noms suivent :

1. BUSHONGO Moïse
2. KIANZA Gaius
3. MALEKE Kermelis
4. MANYANG Firmin
5. MPULU José
6. MUNGANGA Patience

**Art. 2 :** Sont admis à l'Ordre Sacré du Presbytérat, les Abbés dont les noms ci-après :

1. BAYA Héritier
2. GADIENE Jean-Valère
3. GAMUSHI Jean-René
4. KANIK Roland
5. MAFUTA Paulin
6. MANGALA Guy
7. MUKEMO Jean-Marie
8. NGELEJI Jean-Jacques

**Art. 3 :** La cérémonie d'Ordination aura lieu en juillet 2014 à Kinshasa pour le Séminariste Patience MUNGANGA et le Dimanche 10 Août 2014, à 8h30, à l'esplanade près l'Église Cathédrale Saint Kizito d'Idiofa pour les autres candidats aux Ordres.

**Art. 4 :** Le présent décret entre en vigueur à la date de sa signature.

***Fait à Idiofa, le septième jour du mois de Juin de l'année deux mille quatorze.***

**+ José MOKO EKANGA**

Évêque d'Idiofa